ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Documentalistes

Question écrite n° 9751

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les propositions presentees aux organisations syndicales representatives lors de la table ronde du mercredi 18 janvier 1989. Outre que les objectifs d'une revalorisation indiciaire demandee par le SNES, le SNAIC, le SNLC-FO et la CNGA ne semblent pas avoir ete pris en compte, le projet est entierement silencieux a propos d'une categorie de personnels qui joue un role essentiel au sein de la communaute educative : il s'agit des documentalistes des lycees et colleges qui depuis 1958 attendent toujours une reconnaissance statutaire de leur activite. Il lui demande de bien vouloir apporter des precisions sur le devenir de cette categorie de personnels et notamment si le projet, a l'etude depuis le ministere Savary et repris par ses successeurs, de creation d'un CAPES de documentation est susceptible de se concretiser rapidement.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet d'arrete instituant une section « M documentation » au CAPES fait actuellement l'objet d'une procedure de concertation et devrait, s'il recoit un avis favorable, permettre le recrutement de professeurs certifies dans cette discipline.

Données clés

Auteur : M. Vasseur Philippe
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9751
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 837